

L'info

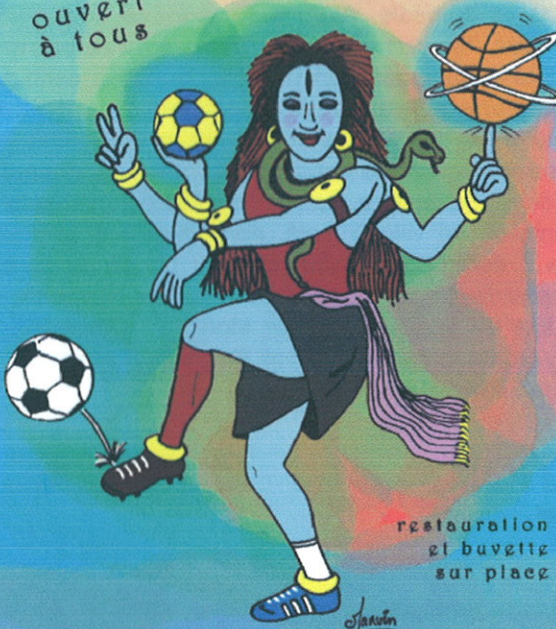
n° 306
novembre
2014

Saint Brice Courcelles

BIMBACHC 2 NOVEMBRE 2014 de 9h à 18h

TOURNOI 3 BALLONS

ouvert à tous



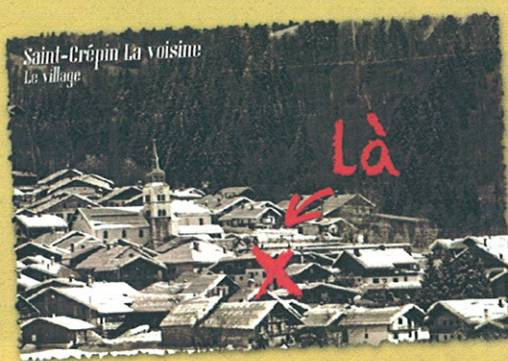
restauration et buvette sur place

Pré-inscription auprès de vos entraîneurs, de la commission animation ou sur place le dimanche entre 9h et 9h30

La Compagnie Yapadlézart présente

Chacun sa croix

de Jean-Christophe Barc



Mise en scène : Roger MONCLIN
avec Agnes ASTEGIANI, Véronique BADRE
Thomas BAUDART, Jean-Michel BERTHE, Florian DEBAR
Décor : Jean-Michel BERTHE
Technique : Jean-Marie COURVOISIER

Avec le soutien de la Maison de Quartier Jean Jaures

yapadlézart

À l'affiche

- | | |
|--|-----|
| Dimanche 2 : Tournoi des 3 ballons | P3 |
| Jeudi 6 : Conférence "les enfants et les écrans" | P6 |
| Vendredi 7 : Pièce de théâtre "Chacun sa croix" | P2 |
| Mardi 11 : Commémoration de l'armistice | P2 |
| Vendredi 14 : Remise des prix des villes et villages fleuris | P3 |
| Vendredi 14 : Concert des professeurs de l'école de musique | P3 |
| Samedi 15 : Bricolage d'automne à la bibliothèque | P4 |
| Samedi 15 : Bal country | P2 |
| Samedi 22 : Accueil des nouveaux habitants | P28 |
| Samedi 22 : Lecture de guerre | P4 |
| Dimanche 23 : Ciné-Gôûter | P3 |
| ... et du 13 au 30 : tout le programme du Téléthon | P2 |

Conformément à la directive cadre européenne d'octobre 2000, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle a engagé divers travaux pour une bonne qualité des masses d'eau de la Vesle. Le S.I.A.BA.VE entretient et surveille 110 km sur les 155 km de méandres que compte la Vesle. 7 communes sur les 52 qui bordent la rivière d'amont en aval n'adhèrent pas au S.I.A.BA.VE.



Des opérations de piégeages des rats musqués et des ragondins durant 6 mois de l'année.

Des opérations de nettoyage : retrait des bouteilles, des déchets et de ce qui entravent l'écoulement des eaux.



Des travaux de restauration des frayères.

Des réalisations d'abreuvoirs, car les piétinements excessifs du bétail altèrent la qualité de l'eau et des écosystèmes : glissement de boues, envasement et colmatage du fond de la rivière, appauvrissement de la biodiversité (9 abreuvoirs).



Des programmes de plantes aquatiques essentielles à la santé de l'écosystème aquatique : production d'oxygène, nourriture pour la faune aquatique, caches et support de ponte pour poissons et insectes divers, protections des berges vis-à-vis des mouvements d'eau (3 040 plants sur 400 m² en aval de Fismes).



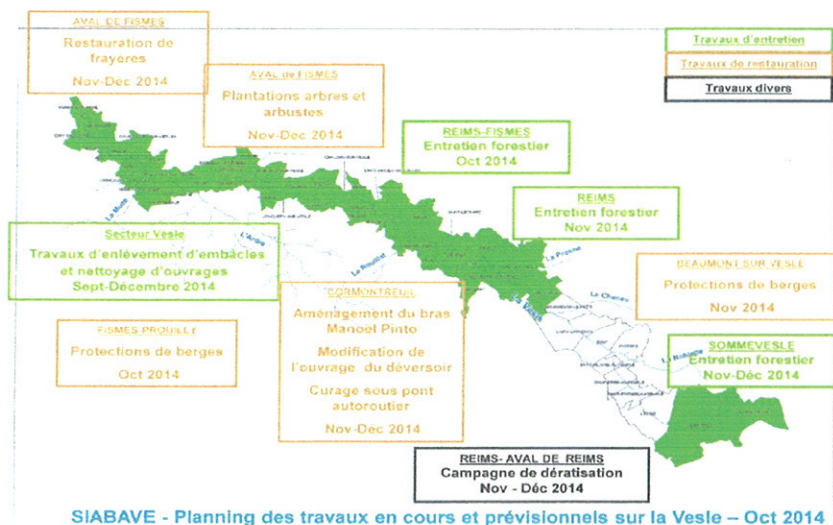
Des opérations de fauchage régulier, d'arrachage et de bâchage sur des petites surfaces pour lutter contre le développement expansif de la Renouée du Japon, une plante herbacée vivace et invasive : 23 foyers traités.



Des travaux de protections de berge végétales : tressage, double fascinage et bouturage avec des fagots de saules, des pieux (en peuplier ou en frêne) de 3 mètres plantés dans le sol en quinconce et du géotextile (6 protections de berges). L'utilisation de bois local permet de minimiser les coûts.



Des programmes de plantations d'arbres (aulne, érable sycomore et plane, platane, saule, chêne, merisier, noyer, tilleul, charme...) et d'arbustes (prunellier, cornouiller, iome latane, fusain...) sur des supports en bambou, pour stabiliser les berges, améliorer la biodiversité, limiter le réchauffement de l'eau, enrichir les cours d'eau en matière organique, piéger une part importante des substances issues de l'agriculture (10 200 plants sur 10 000 m², une vingtaine d'essences entre Reims et Fismes).



Ces travaux sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et l'Entente Interdépartementale Oise-Aisne. Le reste est pris en charge par les collectivités adhérentes au S.I.A.BA.VE. Les indicateurs de bon état doivent être atteints d'ici 2015 concernant la partie amont de la rivière (de Somme-Vesle à Reims) et d'ici 2021 concernant la partie aval de la rivière (de Reims à Condé-sur-Aisne).

La Vesle arrose notre commune en aval de Reims. Elle s'étire sur 132 kilomètres et elle traverse un bassin de population qui réunit 500 000 habitants. Prendre soin de cette rivière fragile est une priorité.

Déjà du temps des Romains

« Le cours de la Vesle a fréquemment changé d'itinéraire. À l'époque romaine, elle coulait au bas de l'actuelle rue Libergier à Reims. On a retrouvé les traces de l'ancien port situé près du Pont de Venise, grâce à la conservation d'un bateau enfoui. Bien que la rivière ne soit pas navigable, des barques à fond plat ont pu acheminer de l'argile pour alimenter les ateliers de poterie situés non loin de St Remi.

Au Moyen Âge, l'évacuation des eaux usées se faisait à Reims, notamment par le Clairmarais, à l'extrémité de la place des Coutures (actuelle place d'Erlon), au-delà des remparts.

Puis au fil des siècles, les conditions se sont améliorées, permettant à la rivière de retrouver une certaine qualité de l'eau.

Notre commune avait déjà des marais aux alentours : ils n'ont cessé de jouer un rôle écologique essentiel pour maintenir l'équilibre des réserves aquatiques.

Entre les deux guerres, Jules Guillochin, blanchisseur à St Brice, avait son entreprise près de l'église. Les lavoirs se situaient au bord d'un bras de la Vesle et c'est là que les lavandières venaient travailler.

Un vrai projet pour la Vesle



En 1962, à St Brice-Courcelles, la Vesle était un véritable égout à ciel ouvert. Même les rats n'osaient pas y vivre ! Cela s'explique par le fait que la ville de Reims s'était largement industrialisée et qu'il n'existait pas de station d'épuration. Il n'y avait aucun traitement des eaux usées. On se contentait de détourner les rejets vers les Eaux Vannes.

Au fil des siècles, les communes riveraines ont déversé directement dans la rivière des eaux usées et pluviales qui ont contribué à l'envasement du lit.

De ce fait, à certains endroits en aval de Reims, le lit de la rivière qui avait une largeur théorique d'environ 30 mètres était réduit à 3 mètres de large. Il n'y avait plus aucun poisson alors qu'en amont, on pouvait encore pêcher, notamment vers Sept-Saulx : près de la source, les eaux étaient encore claires...

Le statut de la Vesle est celui d'une rivière non navigable. La charge de l'entretien appartient donc à chaque riverain, selon le principe suivant : il assure le nettoyage de la rive et du lit de la rivière pour moitié de sa largeur. Mais petit à



petit, les riverains ont abandonné l'entretien et les communes se sont désintéressées de cette responsabilité. Ainsi, la Vesle était considérée avec la Deule à Lille comme l'une des cinq rivières les plus polluées de France. Autre conséquence de cet état : les caves de certains immeubles riverains étaient inondées en hiver.

En 1973, notre commune a souhaité que le District prenne en charge la restauration de la Vesle. Le Syndicat de l'Aménagement du Bassin de la Vesle a été créé et Jean Falala en est devenu le premier président. L'essentiel du projet a consisté à désenvaser la Vesle. Tout le monde était d'accord, mais quand il s'est agi de financer le projet, les choses se sont compliquées.

Un projet pharaonique

Au début, le district a contribué largement au budget avec l'aide du département de la Marne puis de la région Champagne-Ardenne et de l'agence de bassin Seine-Normandie.

Les communes ont participé financièrement sur les bases suivantes : longueur des rives et nombres d'habitants, à charge de récupérer les sommes sur les propriétaires riverains, ce qui fut souvent difficile. La première étape des travaux a consisté à retirer les obstacles lourds (les arbres couchés, les barrages de moulins,...). Mais il a fallu pouvoir accéder aux rives, succession de propriétés privées... Puis le dévasement allait exiger l'évacuation d'une masse énorme d'alluvions (25m³ de vase par mètre linéaire !). La décision a été prise de les laisser sur place pour surélever les berges. Le séchage a donc permis de rehausser les rives mais aussi de mieux protéger les populations d'éventuelles inondations. Toutefois il reste des zones inondables où les eaux peuvent s'étaler en cas de crue. Bien entendu il est interdit d'installer sa résidence sur l'une de ces zones.

Plusieurs questions techniques se sont posées : fallait-il curer d'amont en aval ou l'inverse ? Où trouver les entreprises compétentes pour assurer ce genre de travaux ? Il a fallu expérimenter un matériel approprié et former des personnels compétents.

Les aménagements complémentaires

En commençant les travaux par l'amont de Reims, la qualité de l'eau s'est sensiblement améliorée. Les communes de l'Aisne se sont donc associées à l'action. Elles ont été accompagnées par le Conseil Général de l'Aisne et le Conseil Régional de Picardie. Les ressources financières ont ainsi permis de continuer les travaux sans interruption.

La Ville de Reims a entrepris la construction d'une station d'épuration invitant les particuliers à se raccorder au réseau de tout à l'égout, ce qui a permis de supprimer l'épandage des Eaux Vannes. Les bassins de décantation des eaux pluviales fonctionnant à St Charles ont été supprimés. Les riverains ont bien apprécié, car le canal d'évacuation des eaux décantées était un repère pour les rats d'égouts. À cette époque la pollution était à la fois d'origine ménagère et industrielle.

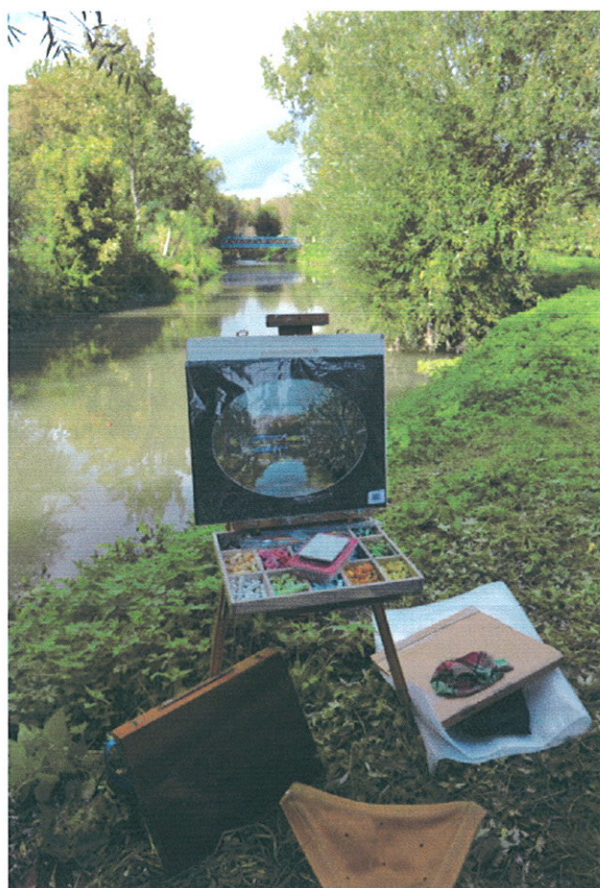
Autre souci : les produits azotés contribuaient à faire proliférer des herbes au fond de la rivière : il fallait procéder au faucardement régulier de ces herbes envahissantes pour maintenir l'écoulement et l'oxygénation des eaux.

Après tous les efforts déployés, et des dizaines de millions de francs investis, on a pu constater le renouveau de la Vesle qui a revu des poissons en aval de Reims.



Des acteurs déterminés

Pour mener à bien un tel projet, il aura fallu des élus convaincus qui ont mené avec passion une authentique démarche écologique. Il aura fallu aussi compter sur des techniciens du district de Reims dont la compétence et le dévouement ont permis de surmonter toutes les difficultés d'une opération que certains qualifiaient en 1970 de « mission impossible ».



Le bilan est à la hauteur des efforts consentis : St Brice Courcelles est l'une des premières communes en aval de Reims et la rivière y était très polluée. Aujourd'hui, il n'y a plus aucune odeur nauséabonde qui incommodent les riverains de la Vesle. On n'a plus connu d'inondation depuis des années (il faut se souvenir que dans les années 40-50, la rue de Vesle pouvait être inondée !). Mais la vigilance ne doit pas être relâchée : tout n'est pas réglé à propos des eaux pluviales. Et les aménagements de zones artisanales sur des espaces marécageux peuvent réserver de mauvaises surprises : il faudra toujours que les eaux de ruissellement s'évacuent. À ce titre, les étangs le long de la Vesle sont des bassins naturels de rétention. On a besoin de veilleurs actifs au Syndicat qui soient parfois capables de remuer des montagnes pour protéger un si fragile cours d'eau... »



Témoignage de Raymond Villain
dans le cadre du recueil de la mémoire